



AVIS AUX USAGERS DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Actuellement, les pompes au sein du réseau d'aqueduc de la Municipalité roulent 20 heures sur 24 et le niveau de nos réservoirs d'eau sont bas. Cette situation combinée à la sécheresse actuelle nous incite à demander l'aide de notre population afin de **réduire la consommation d'eau potable**. Nous voulons éviter une pénurie. Pour se faire, nous vous demandons de bien vouloir respecter ceci :

Activités interdites :

- le lavage des véhicules, le nettoyage d'un stationnement et du revêtement extérieur des maisons.
- l'arrosage des pelouses, tant manuellement qu'au moyen d'un système d'arrosage automatique.

Activités permises :

- l'arrosage manuel des potagers, des jardins, des plates-bandes et des arbustes en soirée seulement.
- l'arrosage d'une nouvelle pelouse ou d'une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes.

Conformément au règlement 2012-150, les contrevenants pourront faire l'objet d'amendes.

N'oubliez pas que l'eau potable est une denrée rare et nous nous devons de la préserver. Conscientisons nous à l'utiliser de manière judicieuse. Plusieurs petits gestes de notre quotidien peuvent nous faire économiser de bonnes quantités d'eau.

C'est par des petits gestes individuels que nous contribuerons au bien-être collectif.

Merci de votre collaboration.

La Municipalité de Saint-Raphaël